



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 72370

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les dispositifs devant permettre une meilleure interconnexion des systèmes de production d'énergie électrique entre pays européens. En l'état, la décision prise par un État d'améliorer sa production d'énergie par des sources d'énergie renouvelable conduit à devoir écouler le surplus quand ces sources dépendant notamment de la météo (vent ; soleil par exemple) fonctionnent bien et à importer d'autres pays producteurs l'électricité quand celles-ci fonctionnent à moindre régime. Elle lui demande quels dispositifs sont envisagés pour trouver un débouché et des solutions d'appoint aux énergies intermittentes. En effet, les décisions des pays d'augmenter la part d'énergies renouvelables conduit à augmenter la solidarité entre États et les interconnexions pour des capacités allant au-delà des situations ponctuelles. Elle lui demande les initiatives qu'entend prendre notre pays dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité ont été construits pour une production centralisée autour de grandes centrales réparties sur tout le territoire. La transition énergétique vers un modèle de production à partir de sources renouvelables implique d'adapter ce réseau aux nouveaux flux électriques français et européens. L'intermittence des productions éoliennes ou photovoltaïques peut être compensée par plus de solidarité entre les territoires et les pays européens. Inversement, la France peut bénéficier des fortes productions renouvelables allemandes, britanniques, ou espagnoles, qui se substituent à des productions carbonées. La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie inaugurera le 20 février 2015, la nouvelle interconnexion entre la France et l'Espagne qui permettra de doubler nos capacités d'échange avec celle-ci. Un projet entre la Savoie et le Piémont ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2012. Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité a par ailleurs engagé de nombreux autres projets d'interconnexion avec nos voisins : trois avec la Grande Bretagne, un avec l'Irlande, un autre avec l'Espagne, et ces projets sont qualifiés de projets d'intérêt commun au sens européen. Ils bénéficient donc de procédures simplifiées afin que les délais d'adaptation du réseau soient compatibles avec ceux de la transition énergétique. Le Gouvernement a engagé un vaste effort de simplification des normes qui bénéficiera aux réseaux électriques et se fera dans le respect des ambitions environnementales de la France et des nécessaires concertations locales, notamment avec les élus.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72370

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 131

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1511